

COMMUNE DE ROMAGNAT  
SERVICE EDUCATION / JEUNESSE

■ LES ECOLES

Rentrée scolaire : **lundi 2 septembre 2019**

Début des vacances d'été : **samedi 4 juillet 2020**

**Ecole Jacques-Prévert**

<b>Adresse</b>	Avenue de la République	
<b>Horaires</b>	<b>Maternelle</b> 8 h 30 à 11 h 45 13 h 45 à 16 h 30	
	<b>Elémentaire</b> 8 h 30 à 12 h 14 h à 16 h 30	

**Ecole Louise-Michel**

<b>Adresse</b>	Avenue des Pérouses	
<b>Horaires</b>	<b>Maternelle</b> 8 h 30 à 11 h 45 13 h 45 à 16 h 30	
	<b>Elémentaire</b> 8 h 30 à 11 h 50 13 h 50 à 16 h 30	

**Ecole Boris-Vian**

<b>Adresse</b>	Rue de l'Ecole -Saulzet-le-Chaud	
<b>Horaires</b>	9 h à 12 h	13 h 40 à 16 h 40

---

# ■ LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

---

## Inscriptions et renseignements

■ **Par internet sur le site du portail famille** : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail>

Jusqu'au vendredi midi de la semaine précédent l'accueil de votre enfant

■ **Par mail** : [portail.famille@ville-romagnat.fr](mailto:portail.famille@ville-romagnat.fr)

■ **Par téléphone** au 04 73 62 79 51 (secrétariat Education-Jeunesse)

■ **En mairie** : secrétariat Education-Jeunesse

**Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h.**

■ **Sur le site internet** : [www.mairie-romagnat.fr](http://www.mairie-romagnat.fr)

Toute inscription est facturée selon les tarifs en vigueur

L'annulation est possible

- Jusqu'à la veille de l'accueil pour les services périscolaires (accueil du matin et du soir, repas)
- Jusqu'au vendredi midi de la semaine précédant l'accueil (accueil du mercredi et des vacances)

Les absences non signalées seront facturées (sauf maladie sur présentation de certificat médical).

Toute inscription non annulée dans les délais sera facturée.

## Tarifs 2019 / 2020

Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires sont différents pour les familles résidant à Romagnat et les familles ne résidant pas à Romagnat.

Ils dépendent du quotient familial (CAF ou MSA) de la famille.

Ils sont composés :

- d'une cotisation annuelle perçue lors de la première utilisation d'un service
- du coût de la prestation : repas, garderie du matin ou du soir

Les factures sont émises chaque mois (vers le 5), mises à disposition sur le portail famille et exigibles le 5 du mois suivant.

Elles peuvent être réglées par prélèvement automatique (remplir l'autorisation de prélèvement **uniquement pour les nouvelles demandes**), chèques, espèces (en mairie). Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés uniquement pour le paiement des prestations relatives aux vacances.

## Encadrement et activités

L'accueil périscolaire est encadré par une équipe d'animation professionnelle composée des agents d'école, des Atsem et d'animateurs qualifiés (BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance, CQP animateur périscolaire).

Dans chacune des écoles élémentaires et maternelles, les enfants inscrits aux temps périscolaires sont pris en charge avant et après la classe.

## ■ LES JOURS D'ÉCOLE

**Accueil du matin** : activités individuelles calmes (dessin, coloriage, jeux de société...)

**Pause méridienne** : temps de repas et de détente. Après et avant le déjeuner, les enfants jouent à l'extérieur ou en salle d'activité (selon la météo).

**Pedibus /minibus** : lundi, mardi, jeudi et vendredi

**Accueil du soir** : diverses activités en extérieur et en intérieur (selon la météo).

**Etude** : les enfants font leurs devoirs seuls et sont surveillés par un animateur.

Ecole	Jacques-Prévert	Louise-Michel	Boris-Vian
<b>Matin</b> <i>arrivée échelonnée</i>	7 h 30 à 8 h 20 Salle périscolaire Sonnez à la porte d'entrée de l'école à votre arrivée	7 h 30 à 8 h 20 Salle périscolaire Sonnez à la porte d'entrée de l'école à votre arrivée.	de 7 h 30 à 8 h 50 Hall de l'école Signaler votre présence devant le visiophone installé à gauche du portail principal de la cour de récréation
<b>Pause méridienne</b>	Maternelle 11 h 45 à 13 h 45 Elémentaire 12 h à 14 h	Maternelle 11 h 45 à 13 h 45 Elémentaire 11 h 50 à 13 h 50	12 h à 13 h 40
<b>Soir</b> <i>départ échelonné</i>	16 h 30 à 18 h 30 Salle périscolaire  De 18 h à 18 h 30 départ uniquement de l'école élémentaire.	16 h 30 à 18 h 30 Salle périscolaire  De 18 h à 18 h 30 départ uniquement de l'école maternelle.	16 h 40 à 18 h Cour de récréation ou dans le hall de l'école
<b>Pedibus/Minibus</b>	de 16 h 30 à 17 h	de 16 h 30 à 17 h	de 16 h 40 à 17 h
<b>Etude</b> <i>pas de départ échelonné</i>	de 17 h à 17 h 30	de 17 h à 17 h 30	de 17 h à 17 h 30
<b>Référente</b>	Sylvie BOROT	Sandy BOHAUD	Caroline REDON
<b>Téléphone</b>	06 83 06 81 81 message ou SMS	07 83 38 00 22 message ou SMS 04 73 62 01 65	06 70 08 66 48

# Les tarifs des services périscolaires

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	3,75	4,50	7,50	8,25	9,75	10,50	11,25	15,00
Repas	0,95	1,14	1,90	2,09	2,47	2,66	2,85	3,80
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,25	0,30	0,50	0,55	0,65	0,70	0,75	1,00
ALSH périscolaire soir / étude	0,25	0,30	0,50	0,55	0,65	0,70	0,75	1,00

  

RESIDENTS NON -ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	5,63	6,75	11,25	12,38	14,63	15,75	16,88	22,50
Repas	1,43	1,71	2,85	3,14	3,71	3,99	4,28	5,70
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,38	0,45	0,75	0,83	0,98	1,05	1,13	1,50
ALSH périscolaire soir / étude	0,38	0,45	0,75	0,83	0,98	1,05	1,13	1,50

## ■ LE PEDIBUS / MINIBUS

Un convoyage gratuit est organisé par le service Education/jeunesse pour permettre aux enfants de se rendre de leur école à des activités proposées par des associations partenaires.

**Ecoles Jacques-Prévert et Louise-Michel : pédibus de 16 h 30 à 17 h**

Les enfants encadrés rejoignent à pied les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

**Ecole Boris-Vian : minibus de 16 h 40 à 17 h**

Les enfants empruntent un minibus pour rejoindre les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

**Comment fonctionne le pedibus/minibus ?**

La famille inscrit l'enfant à une activité **AUPRES DE L'ASSOCIATION** en précisant si l'enfant utilisera le pedibus/minibus ou ira à l'activité par ses propres moyens.

A la fin de l'activité, la famille vient chercher l'enfant dans les locaux de l'association.

La liste des activités proposées par les associations partenaires sera communiquée au mois de juin.

## ■ LE MERCREDI

L'accueil a lieu dans les locaux partagés avec le FLEP (avenue de la République) de 7 h 30 à 18 h.

Le repas a lieu au restaurant scolaire de l'école Jacques-Prévert entre 12 h et 13 h.

Les enfants sont répartis en trois groupes : maternelles, moyens, grands.

L'accueil a lieu à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Pour les enfants d'Opme et Saulzet-le-Chaud, une navette sera mise en place **le matin** :

- Départ d'Opme (arrêt T2C) à 8 h
- Départ de Saulzet-le-Chaud (école Boris-Vian) à 8 h 10

## Les formules et les horaires

*Sans inscription préalable, votre enfant ne sera pas pris en charge.*

*Les familles doivent signaler à la direction leur arrivée et leur départ.*

Les formules	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	de 7 h 30 à 9 h 30	de 17 h à 18 h
Mercredi matin sans repas	de 7 h 30 à 9 h 30	de 11 h 30 à 12 h 30
Mercredi matin avec repas	de 7 h 30 à 9 h 30	de 13 h à 13 h 30
Mercredi après-midi avec repas	de 11 h 30 à 12 h	de 17 h à 18 h
Mercredi après-midi sans repas	de 13 h à 13 h 30	de 17 h à 18 h
Référentes	Nicole BADON et Sandy BOHAUD	
Téléphone En cas d'absence, de retard, d'imprévu... Pour toute particularité à prendre en compte avec votre enfant.	06 70 08 80 88 laisser un message ou par SMS	

## Le déroulement de la journée

- 7h30/ 9h30 Arrivée échelonnée des enfants
- 9h30/11h30 Animation d'activité par groupe d'âge
- 11h45/13h Départ et repas au restaurant de l'école Jacques-Prévert
- 13h /14h Temps calme / sieste des maternels de 13 h 15 à 15 h
- 14h / 17h Animation d'activités avec le temps de goûter inclus
- 17h /18h Départ échelonné des enfants

Les animations proposées sont adaptées sur la journée en fonction de l'âge des enfants et ajustées selon la météo.

Les activités sont établies par période entre chaque vacance. Une plaquette annonçant les thématiques de l'année et les informations pratiques est communiquée aux familles en début d'année. Elle est disponible en mairie, à l'accueil de loisirs et téléchargeable sur le site internet.

Le projet pédagogique et les projets d'animation sont consultables sur le site internet [www.mairie-romagnat.fr](http://www.mairie-romagnat.fr)

## Les tarifs du mercredi

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	3,75	4,50	7,50	8,25	9,75	10,50	11,25	15,00
Journée complète	4,25	5,10	8,50	9,35	11,05	11,90	12,75	17,00
1/2 journée sans repas	1,63	1,95	3,25	3,58	4,23	4,55	4,88	6,50
1/2 journée avec repas	2,75	3,30	5,50	6,05	7,15	7,70	8,25	11,00

  

RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	5,63	6,75	11,25	12,38	14,63	15,75	16,88	22,50
Journée complète	6,38	7,65	12,75	14,03	16,58	17,85	19,13	25,5
1/2 journée sans repas	2,44	2,93	4,88	5,36	6,34	6,83	7,31	9,75
1/2 journée avec repas	4,13	4,95	8,25	9,08	10,73	11,55	12,38	16,5

## ■ LES VACANCES

L'accueil a lieu dans les locaux partagés avec le FLEP (avenue de la République) de 8 h à 18 h.

Le repas a lieu au restaurant scolaire de l'école Jacques-Prévert entre 12 h et 13 h.

Les enfants sont répartis en trois groupes : maternelles, moyens, grands

L'accueil a lieu à la journée. Pour les moins de 6 ans, l'accueil est possible à la demi-journée **sans repas**.

## Les formules et les horaires

**Sans inscription préalable, votre enfant ne sera pas pris en charge.**

**Les familles doivent signaler à la direction leur arrivée et leur départ.**

Les formules	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	de 8 h à 9 h 30	de 17 h à 18 h
Matin sans repas (- 6 ans)	de 8 h à 9 h30	de 11 h 30 à 12 h 30
Après-midi sans repas (- 6 ans)	à 13 h 30	de 17 h à 18 h
Référentes	Nicole BADON	
Téléphone En cas d'absence, de retard, d'imprévu...et pour toute particularité à prendre en compte avec votre enfant.	06 70 08 80 88 - laisser un message ou par SMS	

## Le déroulement de la journée

- 8 h / 9h30 Arrivée échelonnée des enfants
- 9h30/11h30 Animation d'activité par groupe d'âge
- 11h45/13h Départ et repas au restaurant de l'école Jacques-Prévert
- 13h /14h Temps calme / sieste des maternelles de 13 h 30 à 15 h
- 14h / 17h Animation d'activités avec le temps de goûter inclus
- 17h /18h Départ échelonné des enfants

Les thématiques et les projets d'animation sont établis par période de vacances.

Une plaquette annonçant la thématique, les projets d'activité proposés et les sorties est communiquée aux familles un mois avant les vacances.

Pour une inscription le jour de sortie, il est exigé un minimum de deux journées de présence incluant une journée avant la sortie.

L'inscription en journée est obligatoire le jour de la sortie pour les moins de 6 ans.

Le projet pédagogique, les thématiques et les projets d'animation sont consultables sur le site internet [www.mairie-romagnat.fr](http://www.mairie-romagnat.fr)

## Le calendrier

Ce calendrier est susceptible d'être modifié. En cas de modification des jours d'ouverture, les familles seront informées.

Pendant la fermeture (vacances de Noël), les enfants pourront être accueillis à l'accueil de loisirs d'Aubière (dans la limite des places disponibles).

Vacances	Date d'ouverture	Date limite d'inscription
Automne	Lundi 21 au jeudi 31 octobre 2019 <i>Fermeture le vendredi 1er novembre</i>	Mardi 15 octobre 2019
Noël	Lundi 23 au vendredi 27 décembre 2019 <i>Fermeture le mercredi 25 décembre et du 30 décembre au 3 janvier 2020</i>	Mardi 17 décembre 2019
Hiver	Lundi 24 février au vendredi 6 mars 2020	Mardi 18 février 2020
Printemps	Lundi 20 au jeudi 30 avril 2020 <i>Fermeture le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020</i>	Mardi 14 avril 2020

# Les tarifs des vacances

<b>RESIDENTS ROMAGNATOIS</b>								
Quotients familiaux <i>en euros</i>	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	3,75	4,50	7,50	8,25	9,75	10,50	11,25	15,00
Journée complète	4,25	5,10	8,50	9,35	11,05	11,90	12,75	17,00
1/2 journée sans repas (- 6 ans)	1,63	1,95	3,25	3,58	4,23	4,55	4,88	6,50
Forfait 5 jours	20,00	24,00	40,00	44,00	52,00	56,00	60,00	80,00
Forfait 5 demi-journées (- 6 ans)	7,75	9,30	15,50	17,05	20,15	21,70	23,25	31,00
<b>RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS</b>								
Quotients familiaux <i>en euros</i>	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	5,63	6,75	11,25	12,38	14,63	15,75	16,88	22,50
Journée complète	6,38	7,65	12,75	14,03	16,58	17,85	19,13	25,5
1/2 journée sans repas	2,44	2,93	4,88	5,36	6,34	6,83	7,31	9,75
Forfait 5 jours	30,00	36,00	60,00	66,00	78,00	84,00	90,00	120
Forfait 5 demi-journées (- 6 ans)	11,63	13,95	23,25	25,58	30,23	32,55	34,88	46,5